

Audit sécurité incendie

Installation électrique

Objectif

Former le personnel à :

- Élever le niveau de sécurité de l'établissement :
- vérifier la sécurisation des flux de biens et de personnes (contrôles d'accès automatiques et bloqués, contrôle des colis et des personnes, fouilles véhicule, visiteurs, dispositif de vidéosurveillance, prévention incendie, plans de sécurité et plans de gestion de crise(s).
- mesurer le niveau d'anticipation et de réduction des risques de sécurité physique.
- cibler les investissements prioritaires pour le renforcement du dispositif sécuritaire.

Public concerné

- Entreprises
- Associations
- Collectivités



Compétences visées

- Sécurisation des équipements de travail
- Condition de travail
- Dispositifs de vidéosurveillance
- Gestion des risques inhérents à l'environnement de travail
- Formation et sensibilisation du personnel aux questions de sécurité
- Formalisation et respect des engagements contractuels signés avec les tiers en matière de sécurité
- A ce titre, l'audit vérifiera que son organisation procède à un suivi de la qualité des prestations fournies
- Qualité des reportings traitant de la sécurité (régularité, indicateurs, conservation)
- Conformité des locaux et des matériels aux normes de sécurité physique



Infos clés

- Durée : selon la taille de l'entreprise
- Personnes concernés: dirigeants, postes équivalents
- Intervenants : Formateur certifié INRS
- Support pédagogique : documents relatifs pour élaborer le document
- Évaluations: plans de l'établissement, extincteurs...
- Moyens : observation physique, divers entretiens avec fonctions en charge de la sécurité, questionnaires de contrôles

Documentation à obtenir...

- La préparation de l'audit nécessite l'obtention de documents auprès du service sécurité : politique de sécurité, manuel des procédures, plan de continuité d'activités, rapports d'audits externes, suivi des installations, preuves de formation et de sensibilisation du personnel, contrats d'assurance et de gardiennage, budget sécurité, plans des bâtiments avec cartographie des accès, cartographie des risques, rapports d'incidents, organigramme, mains courantes, tableaux de bord et indicateurs.
- À partir de ces éléments, l'auditeur devra vérifier que la cartographie des risques est à jour et régulièrement revue. Il s'assurera également que la politique et les procédures de sécurité sont formalisées et que les actions prévues sont effectivement mises en œuvre. En cas d'écart, il analysera les dysfonctionnements pour formuler des recommandations adaptées.
- Enfin, compte tenu du cadre réglementaire exigeant de la sécurité physique, l'appui d'un expert spécialisé est indispensable pour garantir un audit complet et rigoureux.



www.fscformations.fr

fscincendie@fscincendie.fr

01 59 30 05 92

14 rue Monsieur le Prince – 95270 Luzarches

Déclaration d'activité : N°11950708295 – Préfet d'Île-de-France

